

Conseil Général du VAR

**Commission Consultative
d'Elaboration et de Suivi
(CCES)**

1 octobre 2013

Lancement de la mission

**Révision du Plan de
Prévention et de Gestion
des Déchets Non Dangereux
(PPGDND)**



Clio BORGHESE 01 44 51 54 49
clio.borghese@sp2000.fr



Carole ENGUELZ 01 44 51 54 48
carole.enguelz@sp2000.fr

Lancement de la révision du Plan

- Organisation de la révision du PPGDND du Var
 - Les enjeux de la révision du PPGDND
 - Les acteurs de la révision
 - La procédure de révision
- Présentation de la méthodologie
 - Etapes de la révision
 - Concertation
- Présentation des études associées et articulation avec le PPGDND
- Présentation du Règlement Intérieur et du Programme de travail
- Calendrier prévisionnel
- Echanges

Organisation de la révision du Plan

Objectifs (art. R.541-13 / L.541-11 du Code de l'Envt) :

- Coordonner « l'ensemble des **actions à mener** tant par les pouvoirs publics que par des organismes privés »

- Créer des « **ensembles coordonnés d'installations d'élimination des déchets** »

- Définir les « *priorités à retenir pour atteindre les objectifs définis à l'article L. 541-1.* »
 - prévention,
 - limitation des transports,
 - valorisation des déchets,
 - information du public

Code de l'environnement, article L541-14

- « *V. - Le projet de plan est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité du **président du conseil général**. Les collectivités territoriales ou leurs groupements exerçant la compétence d'élimination ou de traitement des déchets sont associés à son élaboration. »*
- La compétence du Conseil Général porte sur la **révision du Plan** et son **suivi**
- Les acteurs publics et privés sont chargés de sa **mise en œuvre**
 - Les acteurs publics sont responsables de la collecte et du traitement des DMA sur leur territoire
 - Les acteurs privés permettent de répondre aux attentes des collectivités par la mise en place d'outils industriels
- **L'Etat reste responsable des ICPE notamment de la délivrance des autorisations d'exploiter**

Le Plan fixe un cadre pour la gestion des déchets à **6 et 12 ans**, établi de manière concertée

Schéma de la procédure de réunions

2013

1 – Organisation des modalités de fonctionnement de la Commission Consultative

2 – Diagnostic de la situation actuelle

3 – Réalisation du programme de Prévention

4 – Contraintes et opportunités : définition d'orientations et d'objectifs

5 – Propositions de scénarios

Sept 2014

6 – Approfondissement du scénario retenu
Rédaction du projet de Plan

7 - Consultations Administratives et enquête publique

2015

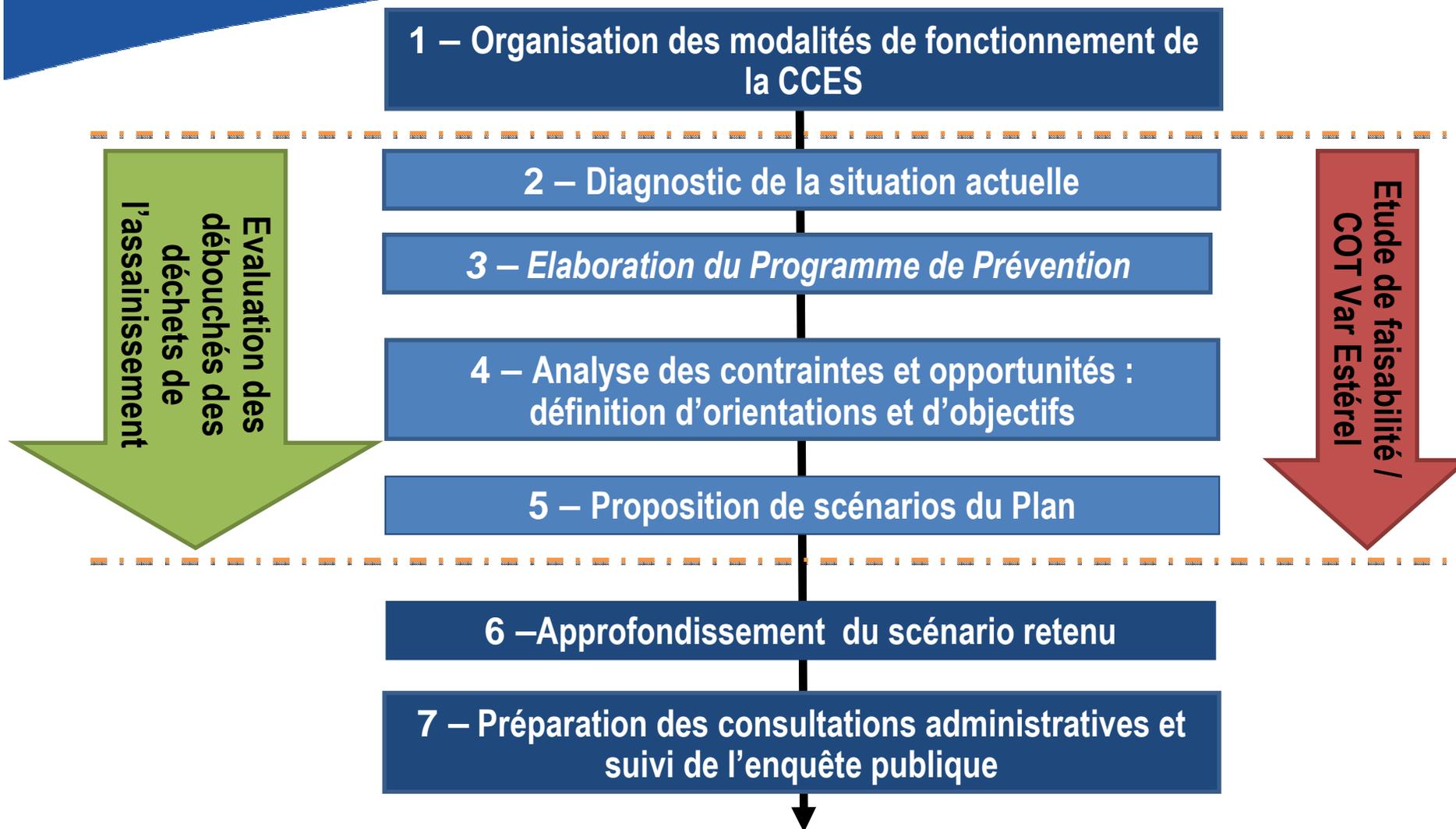
CONCERTATION : PARANGONE

SECURISATION JURIDIQUE
ADAMAS ET ASSOCIES

ANALYSE ENVIRONNEMENTALE : BIO IS

Etudes associées au Plan

Interaction entre la révision du Plan du VAR et les études associées



Présentation de la méthodologie

Phase 1 : Organisation des modalités de fonctionnement de la Commission Consultative

Objectif : Organiser les modalités de fonctionnement de la CCES et de ses ateliers thématiques

- *Elaboration du programme de travail et du Règlement Intérieur de la CCES*
- *Présentation de la méthodologie de concertation*
- *Mise en place des ateliers thématiques*



Réunion de la Commission Consultative : le 1^{er} octobre

Présentation de la méthodologie de la révision du Plan et du processus de concertation et de communication

Adoption du Règlement Intérieur et du Programme de Travail

Objectif : Réaliser un bilan complet de la gestion des déchets à l'échelle départementale et le mettre en perspective avec les obligations réglementaires.

- *Bilan de l'atteinte des objectifs du Plan en vigueur*
- *Positionnement par rapport à la réglementation*
- *Modalités de gestion des déchets*

Recueil des données (référence 2012)



Analyse croisée des données
**Bilan de la gestion des Déchets
Non Dangereux**



**Identification des enjeux du territoire
(traitement et prétraitement)**

Support: S'appuyer sur les réflexions initiées sur le département depuis 2006.

- *Etude sur les zones potentielles d'enfouissement (CG 83)*
- *Solutions recherchées par les intercommunalités (SIVED/CCSBMA/CCCV/SMZV et autres)*
- *Projets industriels privés*

Limites des territoires de développement durable



TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DANS LE VAR



Phase 3 : Programme de prévention

Objectif : Elaborer un programme de prévention adapté aux spécificités du département du VAR

Propositions d'objectifs quantitatifs et qualitatifs

Proposition d'un panel d'actions adapté à tous les flux de déchets non dangereux :

- Déchets Ménagers et Assimilés
- Déchets de l'Assainissement
- Déchets d'Activités Economiques

Interaction avec les études associées et les phases 4, 5 et 6 du Plan



***Définition d'objectifs par flux
Déclinaison d'actions spécifiques à la prévention***

Phase 4 : Contraintes et opportunités – Définition des objectifs

Objectif : Délimiter le cadre dans lequel devront s'inscrire les propositions de scénarios de réorganisation de la gestion des déchets

Contraintes et opportunités du territoire :

- contraintes politiques, socio-économiques, environnementales
- adéquation :

évolutions du gisement (2015, 2021, 2027)

capacités de traitement dans et hors département

*Interaction avec les études associées :
intégration des gisements*



***Définition d'orientations et d'objectifs par flux
Priorités d'ici 2027***

Phase 5 : Proposition de scénarios du Plan

Objectif : Comparer des scénarios de réorganisation de la gestion des déchets à l'échelle départementale

Définir les actions à mettre en œuvre :

- Quels leviers?
- Quels acteurs?

Elaborer des indicateurs de comparaison à, partir de critères techniques, organisationnels, financiers et environnementaux.

Intégration des impacts environnementaux issus de l'Analyse environnementale



Evaluation des scénarios et choix d'un scénario

Phase 6 : Approfondissement du scénario retenu

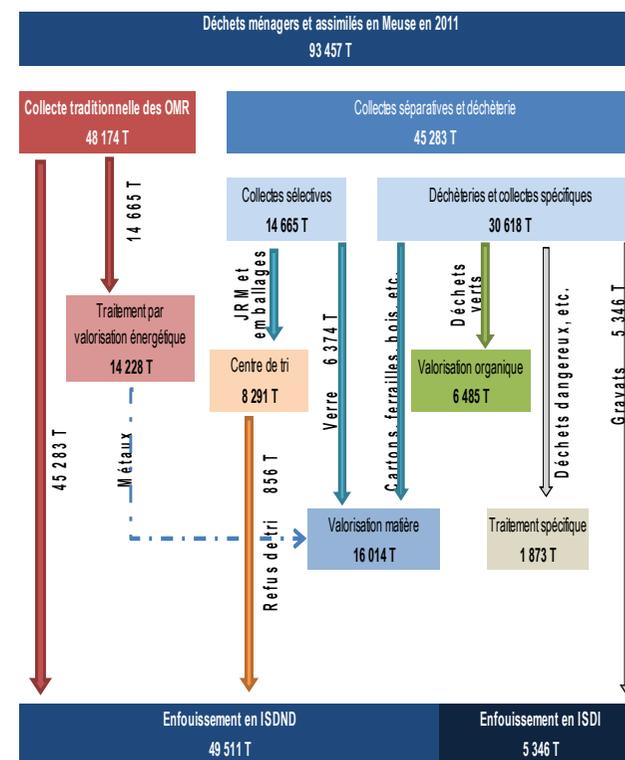
Objectif : Choisir un scénario et approfondir son étude et ses impacts afin de proposer une organisation pour la gestion et la prévention des déchets

Choix par la Commission Consultative

Approfondissement scénario retenu :

- Dimensionnement par flux et par filière avec perspectives à 6 et 12 ans (synoptiques)
- Elaboration du protocole de suivi (indicateurs)

Proposer une organisation départementale pour la prévention et la gestion des déchets non dangereux



Phase 7 : Rédaction du projet de plan et de son évaluation environnementale, procédures administratives et enquête publique

Objectif : Rédiger le PPGDND du Var et son Evaluation Environnementale

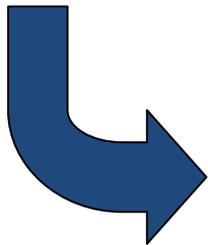
Sécurisation juridique : des consultations préalables et du Plan

Mise en cohérence et actualisation de l'ensemble des documents

Préparation et assistance pour l'enquête publique

Rédiger la version finale du Plan

Sécurisation juridique assurée par le cabinet d'avocats ADAMAS



Assurer la sécurisation juridique du Plan jusqu'à son adoption :

- ***Le plan et ses annexes***
- ***Une notice explicative (motifs et portée du PPGDND)***

Ateliers thématiques :

- Aux différentes étapes clés de la révision du plan
- Organisation de réunions de travail décentralisées

Constitution des ateliers :

- Membres de la commission et invités extérieurs : représentants des EPCI et des communes, professionnels de la gestion des déchets, représentants du monde associatif
- Composition de chaque atelier validée par le Conseil Général



Objectifs : appropriation des enjeux et des objectifs du territoire
- Débat autour des objectifs et des ébauches des scénarios
- Propositions d'actions pour la mise en œuvre des scénarios
- Finalisation des actions et du scénario retenu

Objectifs :

- Démarche concertée
- Mobilisation des acteurs
- Ateliers interactifs :
 - Coupler les réunions de travail à des visites d'installations :
 - déchèterie équipée du contrôle d'accès avec badge
 - Centre de tri
 - ISDND
- Création d'une dynamique autour de la révision du Plan

Thématiques envisagées :

- La prévention des DMA et DAE
 - Retour d'expérience de collectivités engagées dans un PLP et des CCI/CMA
 - Point sur la tarification incitative
- Les déchèteries
 - Problématiques liées à l'accès des professionnels
- Les équipements de valorisation et de traitement
 - En lien avec la collecte (Encombrants/DV/CS/...)
- Syndicat départemental

Thématiques validées par la CCES a l'issue du diagnostic



Règlement Intérieur et Programme de Travail

Composition de la Commission Consultative

- l'article R. 541-4-18 du CE :

*"Des représentants des communes **désignés** par les associations départementales des maires ou, à défaut, par le collège des maires de la zone du plan, **dont deux au moins au titre des groupements mentionnés** aux [articles L. 5212-1](#), [L. 5214-1](#), [L. 5215-1](#), [L. 5216-1](#), [L. 5332-1](#), [L. 5711-1](#) et [L. 5721-1](#) du code général des collectivités territoriales, lorsque ces organismes exercent des compétences en matière de collecte ou de traitement des déchets".*

- Arrêté du Président du CG pour fixer la composition nominative de la Commission



Objectif : Adoption du programme de travail et du règlement intérieur de la CCES

Article R541-18 : Une commission consultative comprend :

1. Le président du conseil général ou son représentant.
- Celui-ci préside la commission
2. Le préfet ou son représentant (...)
3. Le président du conseil régional ou son représentant
4. Des représentants du conseil général désignés par lui
5. Des représentants des communes désignés par les associations départementales des maires dont deux au moins au titre des groupements exerçant des compétences en matière de collecte ou de traitement des déchets
6. Les chefs des services déconcentrés de l'Etat intéressés ou leurs représentants, désignés par le préfet
7. Le directeur de l'ARS et un représentant de l'ADEME
8. Des représentants des CCI, CCM et CA
9. Des représentants de la FNADE, ainsi que des représentants des organismes agréés
10. Des représentants d'associations agréées de protection de l'environnement
11. Des représentants d'associations agréées de consommateurs

La CC se réunit à chaque étape clef :

- Objectifs
 - analyser le travail fourni par les bureaux d'études ;
 - amender ce travail ;
 - orienter le travail des phases suivantes.

Les modalités de convocation :

- Les membres sont convoqués
 - par courrier postal 15 j au moins avant la date de la réunion
 - en cas d'urgence, par messagerie électronique 5 j au moins avant la date de la réunion.

Les modalités de vote :

- Majorité simple des voix des membres présents ou représentés :
 - la voix du Président ou de son suppléant est prépondérante si aucune majorité ne se dégage.
- Vote à mains levés
 - ou à bulletin secret en cas de demande expresse d'au moins un tiers des membres présents.

Le quorum :

- 1 tiers des membres titulaires en exercice au sein de la Commission consultative du PPGDND du Var sont présents ou représentés

Calendrier prévisionnel

Planning de la Révision

	Phases	Calendrier	
2 CCES	Phase 1	Organisation des modalités de fonctionnement de la Commission Consultative	Juillet à octobre 2013
	Phase 2	Etat des lieux et diagnostic de la situation actuelle	Août – Décembre 2013
	Phase 3	Réalisation du programme de Prévention des déchets non dangereux	
1 CCES	Phase 4	Analyse des contraintes et des opportunités et définition des objectifs du Plan	Janvier – Avril 2014
2 CCES & 1 ou 2 Assemblées Départementales	Phase 5	Proposition de scénarios du Plan	Mai – septembre 2014
	Phase 6	Approfondissement du scénario retenu	Octobre à Décembre 2014
1 Assemblée Départementale	Phase 7	Procédure de consultations administratives et accompagnement pour l'enquête publique	2015

A chaque étape clef : validation

Merci de votre attention

Echanges